

Fiche technique pour le placage

Généralités:

- Le placage est un produit naturel et ne peut être comparé avec des surfaces artificielles.
Les caractéristiques, teinte et structure des placages se créent fur à mesure de la croissance, de la provenance et de l'essence de bois d'un arbre. Les caractéristiques de croissance typiques et différences de teinte selon l'essence de bois participent fondamental à la créativité des surfaces et ne sont pas un motif de réclamation ou manque de qualité.

Les prestations du service BRUNEX®:

- Les surfaces plaquées sont pré-poncées avec un grain de 120 dès l'usine BRUNEX® et doivent être poncé impérativement avant tout traitement suivant.
- Des différences de teinte et de structure parmi une commande sont possibles et ne représentent pas un déficit de qualité.
- Les placages renversés peuvent démontrés des nuances de teinte ou de brillance différentes lors d'un traitement de surface suivi (décapage, laquage etc.) Ceci ne représente pas un déficit de qualité.
- Les placages „à la baisse“ sont utilisés sans une autre définition préalable coté du client.
- Un suivi d'image ou de développement par les portes, attiques, parties latérales n'est pas possible par des raisons techniques de production dans le cadre d'une production standard.
- Des exigences à la structure ou à la teinte sont à définir et à clarifier d'une manière approfondie et au préalable par le client. Le cas échéant il se recommande de faire un échantillonnage et un triage.
- Des placages continus (p. ex. panneau de porte – attique, panneau de porte – partie supérieure) sont disponibles optionnellement et à déclarer dans la commande. Malgré un travail soigné il se peut que les placages certifiés «continus» peuvent varier de 5mm parmi les pièces de construction appartenantes. Des dérivations à l'inférieur de cette tolérance ne représente pas un déficit de qualité.
Les traitements de battue ou des mesures extérieures différentes entre les pièces de construction appartenantes commandés ne sont pas pris en considération.
Le triage des pièces de construction appartenantes ne fait pas partie de la prestation.
- Les placages avec une image de fris peuvent démontrer des fissures dans la fente des appondus. Si en complément une découpe de verre avec battue à verre est machiné, les fentes d'appondus du placage ne sont plus en suite par rapport au chant de la battue à verre. Cela ne représente pas un déficit de qualité.
- Les placages «nœuds» et „vieux bois“ sont protégés - selon l'exigence - avec du papier de fente collés. Lors du traitement suivi, il se peut que les nœuds retombent, ou une forte fissuration se démontre, le cas échéant il faut s'y attendre à un travail de surface augmenté du coté commettant. Ceci dépend de la qualité et du matériel et ne représente pas un manque.

TÜRENFABRIK BRUNEGG AG

Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Telefon +41 (0) 62 887 30 50
Telefax +41 (0) 62 887 30 60
E-Mail verkauf@brunex.ch

Rue de Vevey 218
1630 Bulle
Suisse romande

Telefon +41 (0) 26 913 03 20
Telefax +41 (0) 26 913 03 29
E-Mail verkauf@brunex.ch



- Les placages massif / sciage (épaisseur > 1.2mm) peuvent influencer la planéité de surface de la porte. («bomber») Ils sont faiblement prédestinés pour les portes avec une âme multicouche.
Lors d'un collage avec des placages épais (> 1.2mm) coté commettant, le transformateur est tenu responsable et à ses frais d'effectuer des essais significatifs avec le type de porte et le placage prévu. Une garantie ne peut être reportée.
- Des placages livrés «par le commettant» et machiné par nous ne seront pas poncés dès l'usine BRUNEX®. Des déroulements à part sont prévu pour la livraison et le triage; ils sont à définir au préalable dans le cadre de la commande. Le placage est travaillé comme livré. Une garantie à la qualité de la dite surface plaquée ne peut être supposée.
- Une garantie de qualité pour la stabilité de la porte ne peut être prise en charge si les surfaces de la porte disposent d'un placage différent.
- L'influence de chaleur directe ou indirecte peut provoquer une température de surface augmentée, qui cause par conséquence des fissures dans le placage. Des lasures et coloris sombres et intenses ou contenant une part de particules augmentés peuvent également favoriser la fissuration, ainsi les placages à grandes pores. Une garantie de qualité ne peut être pris en charge.

Avis technique:

- Les surfaces plaquées sont à couvrir entièrement lors du stockage.
- Les placages BRUNEX® sont collés avec de la colle D3/D4 - PVAC (colle blanche).
- Une exposition à l'humidité de longue durée est à éviter impérativement.
- Les panneaux de porte et éléments Brunex® plaqués sont à travailler sous respect des caractéristiques des surfaces plaqués.

Informations complémentaires:

- Norme SIA 343 portes et fenêtres
- Association suisse de la branche des portes (ASBP)
Fiche technique no. 002 «*Traitement de surface d'éléments de porte en extérieur pour le bois et les matériaux à base de bois*»
Fiche technique no. 002/1 «*Traitement de surface d'éléments de porte, annexe 1 – portes intérieures*»
- Association suisse de la branche des portes, fiche technique no. 013 «*Évaluation visuelle des surfaces de portes et portails*»
- Fiche BRUNEX® «*Avis de traitement des laques à la base d'eau et teintés d'eau sur des portes BRUNEX® plaquées*»
- Fiche Brunex® «*humidité / humidité bois / climat ambiant*»

La fabrique de porte Brunegg SA décline toute responsabilité pour des traitements de surface toute sorte à la base des semi-produits qui n'ont pas été libérés par vous et prouvé moyennant d'un échantillon fonctionnel.

Des dégâts au et dans le placage (marques, griffures, fissures, etc) qui ont été constatées après un traitement suivi par des tierces et qui ne sont pas à reporter directement à un manque de production dès l'usine BRUNEX® ne seront pas considérés sous garantie.